



MOBILITÉ DURABLE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Compétence optionnelle



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Soucieux de déployer une politique en faveur de la mobilité décarbonnée, TEM a collaboré avec d'autres syndicats d'énergie pour créer le réseau Ouest Charge, un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques :

- Gérer 67 bornes déployées, afin de mailler l'intégralité du territoire, en milieu rural comme urbain ;
- Fournir un service public accessible à tous les usagers, avec une borne de recharge à proximité.

TEM pilote également le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE) pour planifier le développement futur et garantir un accès équitable à la recharge sur l'ensemble du département.



APPEL À INITIATIVE PRIVÉE (AIP)

TEM a travaillé en lien étroit avec les communes du département pour coordonner un AIP afin de déployer des bornes de recharge électriques.

Les objectifs :

- Faciliter et stimuler l'offre privée, en mettant à disposition du foncier public ;
- Faire équiper l'ensemble du territoire et éviter les zones blanches ;
- Choisir la meilleure offre pour les Mayennais.

La société E-totem a été retenue pour un déploiement en 2025 et 2026 de plus de 150 points de recharge normale et rapide sur la Mayenne. E-totem, entreprise française fabrique des installations de recharge de véhicules électriques à Saint-Etienne. Elle portera les investissements et assurera à sa charge le fonctionnement des bornes.

Le partenariat entre E-totem, les communes et TEM est formalisé par une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 15 ans.



FINANCEMENTS

Prestation	Prise en charge par les communes/EPCI
Projet porté par la commune	Les frais d'installation et d'exploitation sont à la charge de la collectivité.
Projet porté par TEM	Les travaux sont financés par le syndicat.
AIP porté par TEM	Le déploiement est financé par le titulaire de l'AIP, la commune met à disposition un terrain et en contrepartie perçoit une quote-part de la redevance d'occupation du domaine public. L'autre quote-part est perçue par TEM en contrepartie de sa prestation de coordination (convention).

MOBILITÉ DURABLE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Compétence optionnelle



ZOOM SUR LE SERVICE AUX USAGERS

Les réseaux Ouest Charge et Alizé sont reconnus pour leurs grandes fiabilités, aussi bien par les utilisateurs que dans la presse spécialisée, affichant un taux de disponibilité des bornes très élevé. Dès qu'un utilisateur s'abonne, il reçoit un badge qui lui permet d'accéder à l'ensemble des bornes du réseau, bénéficiant ainsi du même niveau de service et de tarification, quel que soit l'emplacement. Le tarif de recharge est soumis à validation du Comité syndical de TEM.

Les conditions d'accès à la borne sont les suivantes :

- Badge Ouest Charge / Alizé TE53 ;
- Scan du QR Code sur la borne ;
- Carte bleue sans contact (bornes rapides) ;

L'usager peut également avoir accès avec le badge d'un autre opérateur (interopérabilité) si les accords ont été signés.

Tarifs de recharge pour les usagers au 01/01/2026

- 22 kW (normale) : 0,43 €/kWh ;
- 50 kW (rapide) : 0,87 €/kWh ;
- 180 kW (ultra-rapide) : 0,92 €/kWh.

